

L'éco-conduite ou comment consommer et polluer moins

Thème	Réduction des émissions de gaz à effet de serre / Responsabilité sociale
Référence circulaire « Exemplarité de l'Etat » décembre 2008	<u>Fiche liée :</u> N° 13 : Formation et sensibilisation à l'éco-conduite N°17 : Bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre <u>Objectifs liés :</u> 2012 : 100% des agents de l'Etat, autorisés à conduire un véhicule administratif et effectuant plus de 5 000 Km / an, formés <u>Indicateurs liés :</u> 8a : Nombre d'agents formés par an
Service Rédacteur	Parc national des Pyrénées
Date du document	Juillet 2012

I – Contexte et enjeux

Depuis 2008, le Parc national des Pyrénées s'est engagé dans une démarche interne d'éco-responsabilité. Constitué en groupe de travail, six agents ont élaboré le Plan d'Administration Exemplaire et fait réaliser un Bilan Carbone® de l'établissement.

Ce dernier a démontré que près de 30% des émissions de gaz à effet de serre des agents étaient liées aux déplacements professionnels.

Pour répondre à cet enjeu, le PAE du Parc national des Pyrénées a fixé un objectif ambitieux en matière de transport : 100% des agents formés aux principes de l'éco-conduite.

II – Présentation de la démarche

La formation a eu lieu en janvier 2010 et a été assurée par la filiale de La Poste, Mobigreen. Elle a été rendue obligatoire pour tous les agents. Elle comprenait une partie théorique sur les enjeux et les règles de conduite et une partie pratique en conduite.

Une note de service a été diffusée le mois suivant afin d'engager les agents à respecter les pratiques d'éco-conduite à chaque utilisation des véhicules de service.

L'année suivante, un agent du Parc est devenu formateur à l'éco-conduite afin d'assurer la formation des nouveaux arrivants.

III – Mémento des bons gestes

- Avant de faire la formation, les agents n'étaient pas forcément convaincus de l'intérêt de ce type de session. Sans le caractère obligatoire, il est probable que très peu de personnes auraient participé.
- Il faut prévoir de mettre en place un suivi des consommations (litres de carburant) avant et après la formation afin de communiquer auprès des agents sur le résultat de leurs efforts.
- Un rappel des règles d'éco-conduite est nécessaire chaque année afin de ne pas perdre les bons réflexes.



IV – Eléments de bilan

Au final 82 agents ont été formés.

Après la formation, l'ensemble des agents était finalement très satisfait du contenu et des conseils apportés par la société.

Il y a eu une prise de conscience générale de l'importance de maîtriser sa consommation. Cependant, aucune mesure de suivi des consommations n'avait été mise en place avant la formation, il n'a donc pas été possible de mesurer le réel impact de ce type de formation sur les réductions d'émissions et de carburant. Le suivi est désormais mis en place depuis janvier 2011 et sera opérationnel pour la formation des nouveaux arrivants.

V – Coûts

La formation a coûté 19 136,20 € TTC, frais qui ont entièrement été pris en charge par l'établissement du Parc national des Pyrénées.

VI – Documentation

<http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-deplacements/adopter-leco-conduite/rouler-plus-responsable>

http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_lavoiture.pdf

↳ Guide « La voiture, la conduire, l'entretenir, la changer pour consommer et polluer moins

VII - Contacts

Parc National des Pyrénées

Eloïse DEUTSCH, chargée de mission développement durable

pnp.deutsch@espaces-naturels.fr

05 62 54 16 40

